



Smerep tacite reconduction

Par **jehan**, le **12/06/2008** à **18:13**

Mon fils est en alternance depuis le 01/09/07 et a une mutuelle et complémentaire obligatoire chez son employeur. Début novembre je vois un prélèvement Smerep alors que je n'ai pas signé d'autorisation. J'essaye de contacter le n° de nombreuses fois. Au bout de 2 mn 45 de répondeur on est éjecté sur un autre répondeur et coupé. J'écris fin novembre à une adresse erronée à Créteil (merci le site) puis début décembre en recommandé fournissant l'adhésion de mon fils de 09 à 12/07. Après plus de 50 appels, on m'indique en mai 2008 que mon document a plus de 3 mois et ne peut donc être pris en compte. J e fais refaire une attestation et oh miracle la Smerep arrête mon adhésion au 01/06/08. J'ai perdu 160 €.

NB:

Depuis 2007 l'adhésion à la Smerep est par tacite reconduction.

Par **med_new**, le **20/01/2009** à **14:02**

Bonjour,

De plus en plus de personnes, notamment celles qui viennent d'entrer dans la vie active, ont des problèmes avec la SMEREP. Si vous êtes concernés, une initiative collective est initiée ici: <http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3864528-reclamation-de-10-mois-resiliation-mutuelle?page=3>